



SENSIBILISATION AUX REGLES RELATIVES À LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD/GPDR)

INFORMATIONS

CONTACT

03 88 47 10 96

mfo@metaformose.org

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION ?

- Dirigeants, responsables juridiques et juristes, responsables informatiques, DSI, RSSI, responsables conformité, responsables RH et toute personne concernée par le traitement des données personnelles ou la mise en conformité des traitements

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel, interactive axée sur la pratique pour une meilleure compréhension et application
- Supports de cours et exercices
- Documents informatiques et papiers

PREREQUIS

- Aucun

NOMBRE DE PARTICIPANTS

2 à 8 personnes

DURÉE DE L'INTERVENTION

2 journées soit 14 heures

9h-12h30 et 13h30h-17h

EVALUATION

- Contrôle des connaissances en cours de formation, tests, questionnaires
- Fiche d'évaluation et de satisfaction stagiaire
- Attestation individuelle de formation

INTERVENANTS

- Formateurs seniors experts en sécurité et cloud

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- » Connaître les évolutions réglementaires imposées par le nouveau règlement européen
- » Pouvoir Identifier les impacts sur les aspects organisationnels et sur les procédures internes
- » Savoir préparer le plan d'actions de mise en conformité

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

1. Introduction

- Les enjeux du nouveau règlement européen et les objectifs recherchés
- Les définitions relatives aux données, aux fichiers et aux traitements
- Les définitions relatives aux acteurs impliqués dans les traitements (responsable de traitement, tiers, sous-traitant, destinataire, personne concernée, ...)
- Les nouvelles définitions introduites par le règlement européen (violation de données, profilage, limitation de traitement, portabilité,)

2. Les nouvelles règles de gestion imposées par le règlement

- Transparence concernant les traitements de données à caractère personnel
- La simplification des démarches administratives auprès de l'autorité de contrôle
- Les nouvelles sanctions imposées
- La gouvernance européenne en matière de protection des données (comité européen, guichet unique, ...)

3. Les obligations du responsable de traitement et du sous-traitant

- Les nouvelles obligations imposées au responsable de traitement (preuve du respect du règlement, sécurité des données, PIA, Privacy by Design, notification de violation de données,...)
- Les nouvelles obligations imposées au sous-traitant et les clauses contractuelles à intégrer dans les contrats
- Les actions à mener par l'entreprise pour se mettre en conformité

4. Les droits des personnes concernées

- Les nouveaux droits des personnes concernées et les évolutions des droits existants concernant le traitement de leurs données
- Les nouveaux droits de recours des personnes concernées

5. Le délégué à la protection des données

- Son rôle, ses responsabilités et ses missions
- Sa désignation et son positionnement
- Les contrôles de conformité au règlement

6. Les transferts de données à caractère personnel en dehors de l'union européenne

7. Plan d'actions à prévoir pour se mettre en conformité

- Descriptions des actions à prévoir pour se mettre en conformité
- La démarche méthodologique pour mettre en œuvre le plan d'actions de mise en conformité
- Les étapes du plan d'actions à prévoir pour se mettre en conformité

8. Organisation et référentiel

- La sensibilisation de la direction générale
- La nomination d'un chef de projet ou DPO
- L'organisation d'un comité de pilotage, arbitrage, suivi et validation
- La définition et la communication des politiques protection de la vie privée et sécurité des données à caractère personnel, déclinaison dans la PSSI
- Les articulations avec les autres filières, (SSI, protection des installations, conservation des documents, ...)
- La modification des contrats
- La sensibilisation de l'encadrement et des collaborateurs
- La cartographie des traitements de données à caractère personnel
- La constitution du registre
- Les procédures de respect des obligations liées au consentement et aux devoirs d'informations
- Les procédures de gestion des demandes d'accès, rectification, limitation, portabilité, et destruction des données à caractère personnel
- La définition des niveaux de dommages sur la vie privée et la notification de violation de données à caractère personnel
- La formalisation des points de contacts

9. Les transferts de données à caractère personnel en dehors de l'union européenne

- Les pays adéquats
- Les garanties, les contrats, les règles d'entreprise contraignantes
- Les dérogations